

« MAGOUMAYE.DCE »

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 743 544 Euros

Siège social : 2, rue Parrot – 75012 PARIS

SOCIETE EN COURS D'IMMATRICULATION

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE DELIBERATION **DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

Le soussigné :

- Monsieur Abdoulaye DOUCOURE, né le 24 septembre 1978 à CRETEIL (94), de nationalité Française, demeurant 1, Chemin de l'Hôpital – 14123 FLEURY-SUR-ORNE,

Propriétaire de la totalité des un millions sept cent quarante-trois mille cinq quarante-quatre (1.743.544) actions de un euro (1 €) composant le capital social de la société « MAGOUMAYE.DCE »,

Actionnaire unique de ladite société,

A tenu la présente Assemblée à l'issue de la signature des statuts de la société « MAGOUMAYE.DCE », pour désigner le premier Président de la société, conformément aux dispositions de l'article N° 16 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné nomme en qualité de Premier Président de la société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Abdoulaye DOUCOURE, né le 24 septembre 1978 à CRETEIL (94), de nationalité Française, demeurant 1, Chemin de l'Hôpital – 14123 FLEURY-SUR-ORNE,

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

AD

POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article N° 17 des statuts.

REMUNERATION DU PRESIDENT

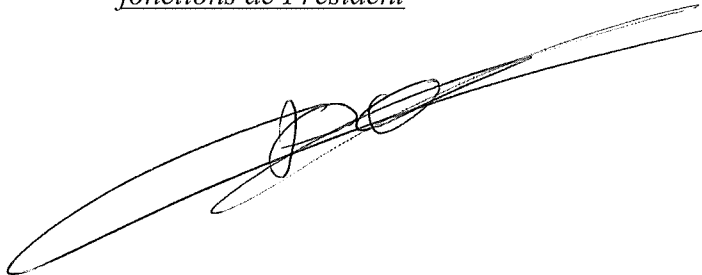
Monsieur Abdoulaye DOUCOURE ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président. Il sera néanmoins remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs et percevra pour ses frais de véhicule des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Fait à PARIS,
le 18 juillet 2023

en autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE

Actionnaire unique
Bon pour acceptation des
fonctions de Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name and title.